PATRIMOINE HISTORIQUE ET APPARTEMENTS SUBVENTIONNÉS

Patrimoine: la Passade, la Forge et l'Ancienne Poste sauvées de la ruine ou de la démolition !

Etape historique: un morceau du vieux Prangins va enfin revivre après une longue période d'abandon. Avec patience et détermination la Municipalité et la Coopérative «Des Plantaz» ont franchi différents obstacles, afin de réhabiliter trois immeubles communaux qui abriteront 16 logements subventionnés. Les travaux ont commencé début octobre…

Certains l'ont baptisé un peu rapidement «le chantier perpétuel», on pourra désormais l'appeler «le chantier historique» puisqu'après de longs mois d'attente dus à des oppositions, le quartier de l'Auberge communale poursuit sa mue qui avait débuté par la démolition de l'ancienne salle communale, en 2010.

Esquisse du projet

Le chantier, dont le maître d'œuvre est la Coopérative d'habitation «Des Plantaz», a démarré en toute discrétion par quelques travaux de désamiantage, avant le gros œuvre. Entre octobre et décembre, place aux travaux de démolition de certains éléments et travaux de terrassement. Les premiers échafaudages seront montés début 2014. Monsieur Olivier Rochat, architecte, a pris la responsabilité du projet dès le concours d'architecture: il en connaît tous les aspects et s'investit sans compter dans ce chantier qui lui tient à cœur.

Messieurs François Huber et Pierre Kissling, Président et secrétaire de la Coopérative, ne cachent pas leur satisfaction. Ils se sont tous deux engagés avec conviction dans ce projet aux côtés de la Municipalité en 2007 déjà et ont fait face aux difficultés de toute sorte sans se départir de leur vision positive! En effet, l'équation n'était pas simple à résoudre: des bâtiments en partie protégés dans un état vétuste, un projet sélectionné lors d'un concours d'architecture, les critères du service cantonal du logement à respecter et surtout, les suites d'une mise à l'enquête publique qui ont prolongé le suspens pendant plus de deux ans ! La Coopérative «Des Plantaz» et la Municipalité sont pourtant restés solidaires contre «vents et marées». En septembre 2013, après que les tribunaux cantonaux et fédéraux se soient prononcés, la signature devant notaire du contrat de droit de superficie en faveur de la coopérative est venue ratifier des accords qui avaient été soumis en 2010 au Conseil communal. Ainsi, les Autorités pranginoises peuvent se réjouir d'offrir 16 appartements subventionnés au cœur du village historique. Fin des travaux prévue mi 2015.

La Coopérative «Des Plantaz» en bref

Créée en 1950 par quelques personnalités de Nyon soucieuses de démontrer qu'elles se sentaient concernées par la mise à disposition de logements sociaux, la Coopérative «Des Plantaz» gère actuellement une quarantaine de logements subventionnés. A ces logements viendront s'ajouter ceux de Prangins dont le principe d'attribution repose sur le règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits et rénovés avec l'appui des pouvoirs publics (RSV 6.2). Le subventionnement est à la charge de la Commune et du Canton, en proportion égale, pendant 15 ans. La Coopérative «Des Plantaz» a son siège à Nyon, rue César Soulié. Elle est gérée par un comité de bénévoles. Les logements seront attribués prioritairement à des personnes habitant à Prangins depuis au moins 3 ans ou des personnes dont la famille proche réside toujours à Prangins. Les demandes de logement seront examinées par une commission réunissant des représentants de la Municipalité, du service social et de la Coopérative.

Mise en lumière de quelques traces du passé

Une expertise historique de «la Passade» ou maison des pauvres demandée par la Municipalité (Matthias Glaus, juillet 2007) ainsi qu'une recherche aux archives (J.-P. Humm, 2007) nous ont permis de mettre en lumière quelques éléments marquants concernant ce dernier «morceau» du Prangins historique à réhabiliter.

La Passade

La Passade construite en 1727 était toujours, en 1747, la première et la seule propriété de «l'honorable communauté de Prangins, Benay et Promenthouz». Ce bâtiment a servi de Maison de commune jusqu'en 1797, date à laquelle les Autorités migrèrent dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui l'Auberge communale. Dès 1800, elle sert de lieu d'habitation, notamment pour les nécessiteux et les gens de passage. Une salle a également été utilisée comme classe d'école jusqu'à la construction du collège (1860). Cette vocation de Maison de passage a été abandonnée, probablement vers 1930 et la maison n'a plus servi que d'abri sporadique jusque vers 1970. La section cantonale des Monuments et sites a relevé la présence d'éléments d'origine à conserver, notamment un cendrier en maçonnerie dans l'ancienne cuisine. Malgré son état de délabrement, la maison a conservé sa typologie d'origine qui sera mise en valeur par la rénovation.

La Forge

Accolée à la Passade, la Forge s'appelait «Maison Fayet». Elle a été rachetée par la Commune en 1895 et transformée pour y accueillir la nouvelle forge communale, précédemment située vers le vieux pressoir. A l'origine, la forge de la commune se trouvait dans une sous-pente accolée au four communal. En 1874, l'emplacement a dû être libéré pour permettre la construction d'un poids public.

Ancienne poste

Peu d'informations sur l'ancienne poste. Le bâtiment date probablement de la 2ème moitié du XIXème siècle et a été utilisé comme dépôt postal jusqu'en 1906. De 1906 à 1926, il a abrité le premier bureau postal de Prangins.

Que dit le recensement architectural ?

Le recensement architectural, créé en 1974 par la section des monuments historiques de l'Etat de Vaud, attribue les notes suivantes aux bâtiments pranginois concernés par une réhabilitation en logements subventionnés:
La Passade est classée en note 2 au recensement, ce qui signifie que le bâtiment est considéré «d'importance régionale. Il doit être conservé dans sa forme et sa substance. De cas en cas, des modifications qui n'altèrent pas le caractère peuvent être envisagées».

La Forge a une note 4. Décrit comme objet bien intégré. «Les objets de cette catégorie sont déterminants pour l'image d'une localité et constitutifs du site. A ce titre, leur identité mérite d'être sauvegardée».

L'Ancienne Poste a une note 5 et correspond à un objet présentant qualités et défauts. «Le bâtiment se caractérise généralement par des défauts d'intégration. Son architecture est souvent soignée et intéressante. Il comporte des défauts qui s'équivalent» (citation tirée de la brochure *Recensement architectural du Canton de Vaud, édition mai 2002*).

A noter que la Forge et l'Ancienne Poste ne présentent pas le même intérêt patrimonial que la Passade et que, s'il est essentiel de conserver l'ensemble, les deux premiers bâtiments subiront, quant à eux, des modifications inhérentes à des considérations économiques et pratiques.

Martine Baud
Municipale

Olivier Rochat, architecte, Martine Baud, municipale, Pierre Kissling, Coopérative «Des Plantaz»

LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉCOLE ENFANTINE/UAPE AUX MORETTES

Le premier novembre 2013 est à marquer d'une pierre blanche: *lors d'une petite cérémonie sur le chantier, deux enfants ont déposé symboliquement un coffret contenant quelques objets au cœur des fondations de la future école enfantine/UAPE.*

Etaient présents les membres de la Municipalité, l'architecte du projet, le directeur des écoles et le président du conseil communal.

Le bâtiment devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2015.

Martine Baud
Municipale

Devant: deux enfants de l'école enfantine.
Derrière de gauche à droite: Pierre-Alain Dupraz, architecte du projet, Philippe Guillod, directeur de l'Etablissement scolaire de Roche-Combe, Violeta Seematter, municipale, Reynald Pasche, président du conseil communal, Martine Baud, municipale, François Bryand, syndic, Dominique-Ella Christin, municipale et Cyrille Perret, municipal.